

2. A combien s'élève l'évaluation de ces travaux et publications qui ont été faits à l'Imprimerie nationale pendant chacune des années mentionnées ci-haut?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**

1. 1957-1958, \$14,406,777; 1958-1959, \$14,561,177; 1959-1960, \$15,341,328; 1960-1961, \$15,762,600; 1961-1962, \$16,705,657; 1962-1963, \$16,481,746; 1963-1964, \$16,546,778; 1964-1965, \$13,930,783\*.

\*Outre cette somme, il y a un montant de \$4,584,782 pour l'impression de formules, etc., travail qui relève maintenant du ministère de la Production de défense.

2. 1957-1958, \$7,816,612; 1958-1959, \$9,029,271; 1959-1960, \$9,631,397; 1960-1961, \$9,874,928; 1961-1962, \$10,202,504; 1962-1963, \$9,709,872; 1963-1964, \$10,122,903; 1964-1965, \$11,177,181.

LE CODE DU TRAVAIL—LES BATEAUX  
EXPLOITÉS PAR LE MINISTÈRE  
DES PÊCHERIES

Question n° 895—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

Est-ce que le Code du travail (Normes) du Canada s'applique aux employés des bateaux exploités par le ministère des Pêcheries?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** La loi ne s'applique pas directement aux employés des ministères du gouvernement. (Voir *Débats* de la Chambre des communes, 13 octobre 1964, p. 8999.) Cependant, des normes semblables à celles que renferment la Partie II (Salaire minimum), la Partie III (Congés annuels) et la Partie IV (Jours fériés légaux) du Code canadien du travail (Normes) s'appliquent au service public.

LES LOGEMENTS POUR MILITAIRES MARIÉS

Question n° 904—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Combien y a-t-il de logis a) temporaires et b) permanents à la disposition des militaires mariés des troupes canadiennes au Canada?

2. De ce nombre, combien étaient occupés au 1<sup>er</sup> mars 1966?

3. Quel est le coût moyen mensuel du loyer, du chauffage et de l'électricité d'un logis de ce genre?

4. Quel pourcentage des troupes canadiennes occupent des logements subventionnés par le gouvernement fédéral?

5. Quelles normes utilise-t-on pour choisir les militaires canadiens qui bénéficient de ces logements subventionnés par le gouvernement fédéral?

6. Combien de soldats canadiens se trouvent maintenant sur la liste d'attente pour occuper ces logements?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):** 1. a) 261; b) 24,501.

2. 24,391.

3. La moyenne du taux de remboursement, pour les militaires de tous grades, est estimée à \$96 par mois. Ceci est fondé sur les sommes de \$80 pour un simple soldat à \$130 pour un lieutenant-colonel.

4. Nous supposons que le mot logement «subventionné» s'applique à toutes les sortes de logement pour les militaires mariés, y compris les conventions de bail. S'il en est ainsi, 26% des troupes canadiennes sont logées de cette façon.

5. L'Armée canadienne et l'A.R.C. utilisent un système de points fondé sur les années de service et le nombre d'enfants. La Marine suit la règle du premier arrivé premier servi. Toutefois, avec l'intégration des forces, une méthode commune sera instituée.

6. 8,254.

AVIATEUR-CHEF (TECHNICIEN DE RADAR)—  
TRAITEMENT

Question n° 905—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Quel est le traitement, allocations comprises, d'un technicien radar de première classe au service de l'Aviation comptant 12 ans de service?

2. Quel est le traitement, allocations comprises, d'un chauffeur de première classe au service de l'Aviation comptant 12 ans de service?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):**

Traitement mensuel maximum

Marié Sans le logement ni le vivre	Célibataire	
	Logement et vivre fournis	Sans le logement ni le vivre
1. Aviateur-chef (technicien de radar) comptant douze années de service	\$408	\$343
2. Aviateur-chef (chauffeur de matériel mobile auxiliaire) comptant douze années de service	\$390	\$325